

PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 31 mars 2011
à la Salle de spectacles**

7ème séance 2010-2011

Séance du jeudi 31 mars 2011, 20 h. 15

Présidence de M. Daniel Rohrbach, Président

Le Président présente les salutations habituelles et prie la secrétaire de procéder à l'appel, conformément à l'art. 66 du règlement du Conseil.

L'appel fait ressortir la présence de 57 conseillères et conseillers.

Excusé-e-s : 9 conseillères et conseillers, soit Mmes et MM :

Dinc Hasan	Montalbano Laura
Gauthier Reymond	Niang Oumar
Glaus Jean-Pierre	Philippe Antoine
Keita Mady	Ravaioli Victoria
Rose-Marie Matti	

Absents : Mmes et MM. Pascal Barraudy, Verena Berseth, Bonzon Arielle, Ali Ghassem, Gildo Martinelli, Raquel Vega, André Von Gunten.

6 conseillères et conseillers sont arrivés après l'appel.

Le quorum étant largement atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

1. Adoption de l'ordre du jour.

Après s'être assuré que chaque conseillère et conseiller a bien reçu l'ordre du jour, le Président annonce que la commission des pétitions chargée du rapport sur la régulation du trafic à la rue du Simplon n'est pas en mesure de rapporter à ce conseil. Il sera donc traité lors du prochain conseil.

Le dernier conseil a été interrompu par une motion d'ordre. L'usage veut que nous reprenions les débats où nous nous étions arrêtés. Toutefois, comme seuls les points 18 "Motions, postulats et interpellations" et 19 "Propositions individuelles et divers" n'avaient pas été traités, le Président propose des les traiter prioritairement aux points respectifs (21 et 22). Il s'agit de

- la résolution de Mme Victoria Ravaioli sur l'assurance chômage,
- l'interpellation de M. Jean-Marc Reymond relative au Parc Sauter,
- l'interpellation de Mme Véronique Bovey Diagne concernant l'encadrement des plus de 12 ans durant la pause de midi,
- l'interpellation de M. Didier Divorne sur la place du Marché et son parking,
- la question de M. Laurent Desarzens relatif à la déchetterie mobile.

Le Président a reçu

- une pétition adressée aux autorités communales concernant une antenne de téléphonie mobile sur le toit d'un immeuble locatif à la place de la Gare 10. Ce point sera traité au point 6 de l'ordre du jour *Communications de la Présidence*.
- une question de M. Roland Divorne concernant l'entretien des chemins privés,

- une question de M. Richard Neal concernant les passages piétons du 14-Avril.
- une question de M. Richard Neal concernant la sonorisation de la soirée du 1^{er}-Août.

Ces questions seront traitées au point 21 de l'ordre du jour.

Le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 février 2011.
3. Election du/de la vice-président/e du .Conseil pour la fin de l'année 2010-2011.
4. Modification(s) éventuelles dans la composition des commissions permanentes.
5. Election d'un membre au Conseil intercommunal de la PolOuest.
6. Communications de la Présidence.
7. Communications de la Municipalité.
8. Communications éventuelles de la Commission des finances.
9. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT).
10. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux - art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal.
11. **Préavis No 102-2010** - Fixation des indemnités (jetons de présence) des membres du Conseil communal et de son Bureau pour la législature 2011-2016.
Mme Victoria Ravaioli, rapporteure.
12. **Préavis No 104-2011** - Adhésion au Groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge et autorisation d'établir un contrat de prestations avec ledit groupement.
Mme Line Rouyet, présidente-rapporteure.
13. **Préavis No 105-2011** - Création d'un centre de documentation scolaire aux Pépinières.
M. Roland Divorner, président-rapporteur.
14. **Préavis No 106-2011** - Politique de la jeunesse - Reprise de l'Association du Centre de Rencontre et d'Animation par la Ville de Renens et création d'un poste de travailleur social de proximité.
M. Richard Neal, président-rapporteur.
15. **Préavis No 107-2011**- Retransmission des séances du Conseil communal.
Dépôt du préavis-discussion préalable.
16. **Préavis intercommunal No 108-2011** - Centre intercommunal de glace de Malley S.A. (CIGM S.A.) - Nouvelle convention entre les communes de

- Lausanne, Prilly et Renens.
 Dépôt du préavis-discussion préalable.
17. **Préavis No 109-2011** - Foyer Sainte-Famille à Renens – Incidences financières de l'adhésion de la garderie au réseau d'accueil de jour de Renens-Crissier.
 Dépôt du préavis-discussion préalable.
18. **Préavis No 110-2011** - Réponse de la Municipalité au postulat de Mme la Conseillère communale Nathalie Kocher et consorts relatif à la "création de ruchers urbains à Renens."
 Dépôt du préavis-discussion préalable.
19. **Préavis No 111-2011** - Collecteurs eaux claires et eaux usées - Rue de Lausanne 35-37.
 Dépôt du préavis-discussion préalable.
20. **Préavis No 112-2011** - Rénovation de la Ferme des Tilleuls et création d'une fondation.
 Dépôt du préavis-discussion préalable.
21. Motions, postulats, interpellations.
22. Propositions individuelles et divers.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 février 2011.

La discussion n'est pas utilisée. Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le Président en remercie les auteures.

3. Election du/de la vice-président/e du Conseil pour la fin de l'année 2010-2011.

Le Président rappelle que M. Thierry Brandt (Les Verts) a donné sa démission du Conseil communal pour le 14 mars 2011. En vertu de l'art. 32 de la LEDP, il ne sera pas remplacé au sein du Conseil. Par contre, son poste de vice-président pour la fin de la législature peut être repourvu.

Mme Véronique Bovey Diagne (Les Verts) présente la candidature de Mme Nathalie Kocher, membre du Conseil depuis plus de dix ans, qui siège à la commission de gestion et à celle de naturalisation.

Il n'y pas d'autre candidature. Il est procédé au vote au bulletin secret.

En l'absence des scrutateurs suppléants, Mme Catherine Wicht et M. Gian Luca Ferrini sont désignés pour aider les scrutatrices pour le dépouillement du vote.

Résultat du vote:

Bulletins délivrés et rentrés	62
Majorité absolue	32
Blancs	11
Nuls	3
Voix éparses	6
Mme Nathalie Kocher est élue avec	42 voix

4. Modification(s) éventuelle(s) dans la composition des commissions permanentes.

Le Président donne lecture de la démission de M. Jean-Marc Dupuis à la commission de gestion:

Par ces quelques lignes je tiens à t'informer de ma démission à la commission de gestion. Ma position est un peu délicate pour continuer à mener à bien la mission de cette commission permanente en toute objectivité. J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler et à présider cette commission durant la dernière législature et adresse tous mes vœux à mon successeur. Les investigations et analyses dépassent les clivages politiques et s'effectuent en toute sérénité, grâce à une équipe complémentaire et soudée. En ce qui concerne le Conseil intercommunal de la PolOuest, il ne reste plus qu'une séance cette législature et je pense conserver le mandat jusqu'à la fin de la législature

M. Pascal Waeber (PLR) annonce que son groupe a désigné Mme Rosana Joliat comme membre de la commission de gestion, en remplacement de M. Jean-Marc Dupuis. Il annonce également que, suite à une surcharge professionnelle et à sa nomination comme curateur, il a décidé de ne plus assumer la présidence du groupe PLR Renens. C'est Mme Rosana Joliat qui assume dès maintenant cette tâche. M. Michel Perreten reprendra la présidence du PLR ad intérim, suite à l'élection à la Municipalité de M. Jean-Marc Dupuis.

Mme Nathalie Kocher (Les Verts) présente en remplacement de M. Thierry Brandt à la commission des pétitions Mme Myriam Coleman.

5. Election d'un membre au Conseil intercommunal de la PolOuest.

Pour remplacer M. Thierry Brandt au sein la PolOuest, le groupe des Verts propose Mme Véronique Bovey Diagne.

Il n'y a pas d'autre candidature. Cette élection est donc tacite.

6. Communications de la Présidence.

- Le Président a reçu, une fois de plus, copie d'un courrier adressé à la Municipalité, suite à une réclamation toujours envers le même commerce de la rue du Midi. Il se plaint de n'avoir pas reçu de réponse, moins de trois semaines après l'envoi de son premier courrier. Ce courrier peut être consulté auprès du Président.

- **Résultat des élections communales du 13 mars.**

Ont été élus au premier tour à la Municipalité: M. Jean-François Clément
Mme Myriam Romano Malagrifa
Mme Marianne Huguenin
Mme Tinetta Maystre
M. Jean-Pierre Rouyet.

Au Conseil communal

Electeurs inscrits	12'568
Bulletins rentrés	3'251
Valables	3'065
Participation	25,87%

Les résultats détaillés sont à disposition sur le site internet ou auprès du Greffe Municipal.

Liste N°1,	PSR	18 sièges
Liste N° 2	UDF	Pas de siège
Liste N° 3	PLR	19 sièges
Liste N°4	UDC	10 sièges
Liste N° 5	Les Verts	10 sièges
Liste N° 6	Zone Libre	Pas de siège
Liste N° 7	Fourmi rouge	23 sièges
Total		80 sièges

Pour le deuxième tour, au délai du dépôt des listes, le bureau a reçu la candidature de deux candidats pour deux sièges à repourvoir. L'élection a donc été tacite.

- Condoléances du Conseil à M. Jean-François Jeanrichard qui a perdu son demi-frère.
- Pétition appuyée par environ 160 signatures. Lecture de la partie adressée aux autorités communales:

Pétition des habitants de Renens-Gare – Simplon – Tir-Fédéral! "Antenne arrosant école, garderie et appartements" :

Nous, habitants et usagers du quartier de la Gare de Renens, qui y vivons et y travaillons, demandons aux autorités de la Ville de Renens :

- d'entrer en négociation avec l'opérateur Orange pour trouver un emplacement plus adéquat pour l'antenne prévue*
- de placer la santé des citoyens au centre de la négociation, en respectant le principe de précaution sanitaire (LPE Loi sur la protection de l'environnement art.1, al.2), avant toute autre considération, notamment d'ordre technique et économique*
- d'éviter systématiquement les toits des immeubles locatifs*
- de renoncer, par principe, à un emplacement proche des écoles et garderies*
- de n'accorder aucune dérogation au plan de quartier PEP 17A (par exemple hauteur illégale), même si les raisons invoquées sont d'ordre technique*
- de calculer ou faire calculer la valeur des rayonnements cumulés qu'émettent la vingtaine d'antennes déjà en activité dans le secteur de la gare de Renens et de nous les communiquer*
- de ne lever sous aucun prétexte les 100 oppositions déposées lors de la mise à l'enquête.*

Elle est transmise à la commission des pétitions.

- Dates concernant le premier semestre 2011-2012. La passation des pouvoirs ne concerne que le bureau sortant, le nouveau bureau à élire lors de la séance d'assermentation du 28 juin et les anciens présidents du Conseil.
- Assemblée générale ordinaire de Lausanne-régions l5 mai à 17 h. au CIGM: les conseillers communaux y sont invités.

Discussion sur les communications de la présidence.

M. Olivier Golaz, Municipal, précise que la personne qui vous a adressé copie d'un courrier adressé à la Municipalité a reçu une réponse, qui s'est croisée avec le

courrier en question. M. Golaz s'est entretenu personnellement avec lui, ainsi qu'avec son épouse.

Mme Nicole Haas Torriani signale que la séance d'assermentation a été convoquée pour 17 h 30, alors que sur le programme il est mentionné 17 heures.

M. le Président éclaircira ce point d'ici au prochain Conseil.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

7. Communications de la Municipalité

Le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit.

Mme Marianne Huguenin, Syndique, donne les salutations de la Municipalité et annonce une communication de sa part et une de M. Jean-Pierre Rouyet.

Dans le cadre du retour du marché au Centre-Ville après les différents travaux qui s'y sont déroulés pour offrir un nouvel espace convivial et dynamique sur le plan économique, la Municipalité a, par une opération de marketing, de promotion économique en faveur de notre centre, fait réaliser des sacs en coton à 2'000 exemplaires. L'idée est de pouvoir les distribuer, les diffuser largement à la population par l'intermédiaire des étalagistes. Ils seront distribués également au personnel communal et les conseillers communaux les reçoivent en avant-première aujourd'hui. Ils sont en coton écologique, ont été dessinés par l'artiste Samantha Allflatt et réalisés par le collectif de l'atelier6 qui occupe les locaux industriels au ch. du Chêne. Ces sacs déclinent le cœur de ville en quatre visuels distincts, inspirés par des valeurs fortes de la Ville de Renens: l'attachement au milieu naturel, avec les produits du marché (couleur verte, un cœur de fruits et de légumes), la qualité du paysage urbain (couleur, bleue, avec une habitation en forme de cœur), la promotion de la culture (violet, avec des petits cadres d'images pour symboliser les projets de Renens dans le domaine de la culture visuelle, allant du classique au moderne); le dernier sac représente la jeunesse (rouge, avec une jeune femme portant des lunettes de soleil en forme de cœur). L'ensemble de la Municipalité invite chacun et chacune le 30 avril à l'inauguration de la Place du Marché. A cette occasion on fêtera le (les) 20'000ème(s) habitant(s) de la Ville de Renens.

M. Jean-Pierre Rouyet, Municipal, signale que la commission d'intégration suisses-étrangers fête son 10^{ème} anniversaire. Le rapport d'activités pour l'année 2010 est à disposition des conseillers sur leur table.

Mme Betty Forestier (PLR) demande des précisions quant au rabais de fratrie dans le réseau d'accueil de jour des enfants de Renens-Crissier. A-t-elle bien compris que si il y a deux enfants, les deux bénéficient un rabais de 20% chacun?

M. Jean-Pierre Rouyet, Municipal : "C'est exactement cela: jusqu'à présent, le rabais de fratrie était accordé au 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} enfant. Dès maintenant, il sera accordé dès le premier enfant."

Mme Nicole Divorne (Fourmi rouge), à propos de la présentation du projet de Malley au Conseil communal en avant-séance le 19 mai: à quelle heure aura lieu cette séance?

Le Président et la Syndique précisent que ce sera fait dès 19 heures, avec une pause-collation avant la séance du Conseil proprement dite.

M. Richard Neal (PSR) demande ce qui va se passer après le vote du Conseil intercommunal sur la mendicité.

Mme Marianne Huguenin, Syndique, rappelle le large et riche débat qu'il y avait eu au Conseil communal, la large couverture médiatique des positions tant du Conseil que de la Municipalité de Renens à ce sujet. Elle regrette qu'on n'ait pas pu trouver une solution qui respecte l'autonomie communale. La Municipalité prend acte de ce vote et va suivre de très près l'application de cette décision. Il a été dit qu'elle serait appliquée avec discernement et en accord avec le Municipal concerné. Elle se réserve, avec la nouvelle Municipalité, de voir si on pourra revenir sur cette question et de quelle façon.

M. Laurent Desarzens (indépendant) remercie la Municipalité d'avoir informé le Conseil sur la mise en couleurs d'un immeuble à l'av. du 14-Avril.

M. Ali Hemma Devries (indépendant) demande à la Municipalité des nouvelles du postulat déposé par l'entremise de la CUAT le 24 juin 2010 concernant les supports des moyens de communication.

Mme Tinetta Maystre, Municipale: "Il est en traitement".

La parole n'est plus demandée, la discussion est close sur les communications de la Municipalité.

8. Communications de la commission des finances.

M. Nicolas Freymond, président de la commission des finances: "La Commission des finances s'est réunie le mardi 29 mars 2011. À cette occasion, la Municipalité a sollicité l'accord de la commission pour un dépassement de crédit concernant les frais d'études relatif au projet de réaffectation du Corso. Ces frais se montent à CHF 134 835.-, auxquels pourraient s'ajouter CHF 6 500.- d'honoraires facturés à la Commune, mais contestés par la Municipalité. La Municipalité étant compétente pour de telles dépenses jusqu'à concurrence de CHF 100 000.-, le dépassement porte sur un montant s'établissant entre CHF 34 835.- et 41 335.-. Il ressort des explications de la Municipalité que ce dépassement est la conséquence d'une erreur méthodologique, dans le sens où les services concernés ont sollicité des études alors que les intentions de départ étaient insuffisamment claires et qu'elles ont ainsi été redéfinies plusieurs fois par la suite, exigeant de nouvelles études et entraînant, par conséquent, le dépassement en question. Si elle admet qu'elle n'est pas en mesure de présenter un préavis à ce stade, la Municipalité assure toutefois que les études réalisées seront utiles pour la suite des travaux préparatoires, qui seront essentiellement réalisés en interne. Outre l'erreur qui a causé cette situation, la commission des finances regrette que la Municipalité l'ait informée si tardivement,

alors que ce dépassement était manifestement prévisible. Par 4 voix contre 1 et 5 abstentions, elle accepte ce dépassement.

En outre, la Municipalité a proposé à la commission de prendre en charge le traitement du **préavis 111** afin de décharger le Conseil communal, vu le nombre relativement élevé de préavis qui lui seront soumis d'ici la fin de la législature. La commission a donné son accord et propose au Conseil communal de lui confier le traitement dudit préavis. Le cas échéant, l'examen du préavis aurait lieu le 10 mai 2011, dans le cadre de la séance consacrée aux comptes 2010 du CTC.

Enfin, la commission a examiné les incidences financières des nouveaux préavis. S'agissant du **préavis 107** concernant la retransmission des séances du Conseil communal, qui prévoit une charge annuelle de CHF 36 438.- pour 2011 et de CHF 33 987.- à partir de 2012, c'est à l'unanimité que la commission en a accepté les incidences financières.

Le **préavis 108** prévoit quant à lui une augmentation de la participation de Renens à la prise en charge du déficit du Centre intercommunal de glace de Malley, représentant une hausse de la charge annuelle estimée à CHF 84 000.-. Par 8 voix contre 1 et 1 abstention, la commission a accepté cette incidence financière.

Concernant le **préavis 109**, proposant l'intégration du foyer Sainte-Famille au réseau d'accueil de jour de Renens-Crissier, la prise en charge par la Commune du financement de la moitié du coût des places d'accueil représente une dépense de CHF 52 733.50.- pour 2011, CHF 227 040.- pour 2012, CHF 450 000.- pour 2013 et CHF 500 000.- à partir de 2014. Ce projet se substitue à celui de créer une structure d'accueil dans le cadre du plan de quartier Renens-Croisée. C'est à l'unanimité que la commission a accepté ces incidences financières.

L'installation de ruchers urbains proposée par la Municipalité à travers le **préavis 110** implique un investissement initial de CHF 5 600 francs et une charge d'exploitation annuelle de CHF 1 000.-. Par 9 voix contre 0 (zéro) et 1 abstention, la commission a accepté ces dépenses.

Finalement, par le **préavis 112**, la Municipalité demande un crédit d'études de CHF 636 000.- et un crédit de CHF 10 000.- respectivement pour l'étude de la rénovation de la Ferme des Tilleuls et la création d'une fondation. Au vote, c'est par 5 voix contre 1 et 4 abstentions que la commission a accepté les dépenses projetées.

La discussion n'est pas utilisée.

9. Communications éventuelles de la commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT).

M. Eric Aeschlimann, président de la commission : "La CUAT s'est réunie en date du 3 mars 2011 au CTC. Mme Maystre et M. Hofstetter nous ont donné un aperçu du projet de la zone de Malley. A noter que l'ancien plan directeur se mue en schéma directeur. La Municipalité donnera une information au Conseil communal en mai et demande à la CUAT de réfléchir et faire des propositions sur l'ordre du jour."

La discussion n'est pas utilisée.

10. Rapport(s) éventuel(s) des membres intercommunaux- art. 40, lettre g du règlement du Conseil communal.

M. Nicolas Freymond au sujet de la PolOuest: "Le Conseil intercommunal de l'Association intercommunale « Sécurité dans l'Ouest lausannois » a siégé le mercredi 23 mars en la salle de Castelmont, à Prilly. À l'ordre du jour figurait principalement le projet de règlement intercommunal de police. Exception faite de quelques modifications formelles, le Conseil intercommunal a adopté le projet tel que présenté par le Comité de direction. Ainsi, fort malheureusement, au terme d'un débat animé, la majorité du Conseil intercommunal a décidé d'interdire la mendicité sur l'ensemble du territoire des huit communes, malgré l'opposition clairement exprimée par notre Conseil communal en janvier dernier et en dépit des efforts de plusieurs délégués renanais. Sous réserve de l'aval du Conseil d'Etat, le règlement intercommunal de police entrera en vigueur sans doute au début de l'été. Il s'agira alors de savoir comment l'interdiction de la mendicité sera appliquée sur le territoire renanais, étant entendu que le Comité de direction a assuré que sa mise en œuvre se ferait de manière proportionnée.

Par ailleurs, je vous informe que le Conseil intercommunal tiendra sa dernière séance pour cette législature le mercredi 11 mai, ici même, avec à l'ordre du jour l'adoption des comptes et de la gestion de l'Association pour l'année 2010.

Enfin, j'attire votre attention sur le fait que l'installation par le préfet des nouvelles autorités de l'Association pour la législature 2011-2016 aura lieu le vendredi 1^{er} juillet à Villars-Sainte-Croix.

Si vous le permettez, j'aimerais ajouter un commentaire personnel, en tant que délégué, pour vous faire part de la déception des délégués renanais qui se sont opposés à l'interdiction de la mendicité de ne pas être parvenu à faire entendre la voix de notre commune. Je prends acte du désaccord sur le fond de la question avec le comité de direction et avec la majorité du Conseil intercommunal. Ceci étant, je pense qu'il faut trouver le moyen de garantir, d'une manière ou d'une autre, la prise en compte de l'avis clairement exprimé par notre Conseil lors de la séance de janvier, que ce soit au niveau de la mise en œuvre de cette réglementation ou, plus vraisemblablement, du règlement de police lui-même. En tous les cas, cette affaire n'est pas classée."

La discussion n'est pas utilisée.

11. Préavis n° 102-2010 - Fixation des indemnités (jetons de présence) des membres du Conseil communal et de son Bureau pour la législature 2011-2016.

M. Michele Scala, en l'absence de Mme Victoria Ravaioli, donne un résumé du rapport ci-dessous:

"La commission s'est réunie une deuxième fois le jeudi 17 mars 2011 à la salle de conférence du CTC. Etaient présents Mmes Nathalie Kocher, Nicole Divorne, Rosana Joliat (qui remplace M. Jean-Marc Dupuis) et Victoria Ravaioli, rapporteure avec MM. Pascal Waeber, Reza Safai et Michele Scala, président. M. Jean-Marc Reymond est excusé. M. Daniel Rohrbach, Président du Conseil communal est là en tant qu'invité.

Préambule :

IL y a eu quelques confusions lors de la dernière séance du Conseil communal et la Commission va dès lors se concentrer lors de cette séance sur les amendements déposés et se mettre définitivement au clair concernant la Commission de Gestion et les indemnités de la secrétaire. M. D. Rohrbach rappelle que le Bureau du Conseil ne désire pas diminuer les indemnités des commissaires, bien au contraire. Apparemment, le Bureau du Conseil a cru que la commission de gestion n'avait que 1'200.- d'indemnités pour solde de tout compte (secrétariat et rapports compris). Ce qui n'était pas le cas. Dans la pratique, il y avait, en plus des 200.- par rapport de secrétariat et 200.- par rapport rendu et par dicastère soit 7 et un final (ci-joint en annexe doc de M. Jean-Pierre Leyvraz). Le Bureau du Conseil serait d'accord sur la plupart des amendements sauf celui qui concerne l'Huissier et la secrétaire du Conseil communal.

La Commission traite chaque amendement avec M. D. Rohrbach, Président du Conseil communal et représentant le Bureau du Conseil. La Commission remercie le Président de la commune qui part à 19h45 et commence les discussions en reprenant les amendements et en votant directement après discussion de chacun d'entre eux.

Amendement 2 : Frs 2000.- pour l'Huissier par année avec 20.- de l'heure lors des dépouillements votations/élections.

Un commissaire précise que l'Huissier est aussi le concierge de la grande salle et que finalement il profite de son travail et fait doublon. Il demande si l'Huissier n'était pas concierge si l'indemnité était justifiée et si c'est comparable. Apparemment, il est depuis plus de 20 ans, en même temps le concierge de la grande salle.

La Commission d'étude de ce préavis propose de retirer l'amendement, car la commission pensait que l'Huissier n'était pas indemnisé lors des dépouillements de votations/élections.

Amendement 3 : on décide de scinder en deux cet amendement en parlant d'abord du montant du salaire de la secrétaire avec ou sans annuité. Un commissaire précise que son temps de travail a été augmenté au fil des ans de 20 à 25% et que le PV par contre a diminué de 2/3. Il précise aussi qu'avec l'informatique, c'est beaucoup plus facile et rapide et de plus les rapporteurs donnent leur rapport via courrier électronique et qu'elle n'a qu'à les adjoindre au PV de la soirée. Mme R. Joliat précise qu'un PV lui prenait, à l'époque environ 40h de travail pour l'établir, mais c'était sans l'informatique. Un autre commissaire par contre pense qu'il faut revaloriser le travail de la secrétaire en l'indemnisant correctement et à la même échelle que les employés communaux. Il serait donc injuste de ne pas lui faire profiter du système des annuités comme les autres.

Nous passons au vote et 5 commissaires sont pour qu'on retire notre amendement et 2 s'abstiennent.

Ensuite on discute du mandat. Un commissaire aimerait qu'on maintienne le mandat mais qu'il soit non seulement indexé, mais qu'il puisse bénéficier des annuités. On lui explique qu'il n'est pas possible car le montant du mandat est fixé au début de la législature et pas modifiable. Les annuités existent pour les classes fonctionnelles de salaire d'employés et non pas à des indépendants payés brut sans charges sociales retirées. On remarque aussi que si l'on engage une secrétaire via un mandat, on perd la secrétaire suppléante et que la secrétaire du Conseil doit se débrouiller pour se faire remplacer durant ses vacances ou ses maladies et/ou accidents. Le problème de la confidentialité ressort et 6 commissaires décident de retirer cet amendement contre 1 qui le refuse.

On passe au tableau comparatif donné en début de séance par M. D. Rohrbach (cf. annexe au rapport de la Commission)

Mme Joliat nous a également fourni un tableau récapitulatif des législatures précédentes, dès 1992 pour voir quels jetons de présence ont été augmentés ou non. Ce qui est relevant, c'est les indemnités concernant les dépouillements qui n'ont jamais été augmentés depuis.

La commission ajoute donc un amendement qu'on appellera pour ce rapport :

Amendement 7 : augmenter les indemnités de dépouillements de 20.- de l'heure actuellement à 25.- de l'heure.

Même s'il s'agit d'un devoir civique, on rappelle que c'est le dimanche et que justement, cela n'a jamais été augmenté.

Accepté par 5 commissaires, 1 abstention et 1 refus.

Vœu de la Commission concernant la secrétaire suppléante: qu'un cahier des charges soit établi à son sujet.

Vœu accepté à l'unanimité.

En résumé :

Amendement 1 : le rapport final de la Commission de Gestion passe de 200.- à 500.- frs. Accepté à l'unanimité.

Amendement 2 : Frs 2000.- pour l'Huissier par année avec 20.- de l'heure lors des dépouillements. Retiré à l'unanimité.

Amendement 3 : Secrétaire du Conseil communal classifié en classe 12-13 ou mandat à 21'000.- sans annuité, mais indexation au coût de la vie selon le même système que les employés communaux. Retiré avec refus du mandat.

Amendement 4 : modifié la tranche horaire de 8h00-11h30 et 13h30-16h30 à 8h-17h30. Accepté à l'unanimité

Amendement 5 : La Ville de Renens, par son administration générale mettra à disposition du secrétariat du Conseil communal une place de travail (bureau, PC, téléphone) dans l'un de ses bâtiments. Accepté à l'unanimité

Amendement 6 : redéposé par M. Desarzens soit d'augmenter les postes suivants :

- Président du Conseil: Fr. 120.- par séance,
- Conseillers communaux, Fr. 100.- par séance,
- Président de commission, Fr. 120.- par séance,
- Commissaires, Fr. 100.- par séance; le reste est inchangé.

Cet amendement est refusé à l'unanimité.

Amendement 7 : augmenter les indemnités de dépouillements de 20.- de l'heure actuellement à 25.-. Accepté par 5 commissaires, 1 refus et 1 abstention.

Vœu 1 : établir un cahier des charges de la secrétaire suppléante.
Accepté à l'unanimité."

Le Président relève qu'il reste cinq amendements, puisque deux ont été retirés par la commission qui les avait déposés. Nous voterons donc les amendements 1, 4, 5, 6, 7.

Il ouvre la discussion en précisant que les conclusions d'un préavis ne peuvent être modifiées que par un amendement. Il faut donc se référer aux conclusions du préavis, tel que déposé.

La discussion générale n'est pas utilisée. On passe au vote amendement par amendement:

Amendement 1 : le rapport final de la Commission de Gestion passe de 200.- à 500.- frs. Accepté à l'unanimité moins une abstention.

Amendement 4 : modifié la tranche horaire de 8h00-11h30 et 13h30-16h30 à 8h-17h30. Accepté à l'unanimité moins un refus.

Amendement 5 : La Ville de Renens, par son administration générale mettra à disposition du secrétariat du Conseil communal une place de travail (bureau, PC, téléphone) dans l'un de ses bâtiments. Accepté à l'unanimité moins une abstention.

Amendement 6 : déposé par M. Desarzens soit d'augmenter les postes suivants :

- Président du Conseil: Fr. 120.- par séance,
- Conseillers communaux, Fr. 100.- par séance,
- Président de commission, Fr. 120.- par séance,
- Commissaires, Fr. 100.- par séance; le reste est inchangé.

Refusé à l'unanimité moins 4 oui et une abstention.

Amendement 7 : augmenter les indemnités de dépouillements de 20.- de l'heure actuellement à 25.-. Accepté à l'unanimité moins deux refus et une abstention.

M. Michele Scala lit les conclusions amendées:

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Sur proposition du Bureau du Conseil communal, **amendée**,

Après avoir ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

Que les jetons de présence et indemnités des membres du Conseil communal et de son Bureau sont fixés comme suit pour la législature du 1er juillet 2011 au 30 juin 2016.

Jetons de présence :

Président du Conseil : fr. 60.-- par séance

Conseillers communaux : fr. 40.-- par séance

Président de commission : fr. 60.-- par séance

Commissaires : fr. 50.-- par séance

Etablissement rapport : fr. 200.-- le rapport. **Fr. 500.- pour le rapport final de la Commission de gestion.**

Etablissement de compte rendu : fr. 50.-- le rapport.

Indemnités :

Président du Conseil : fr. 6'000.-- par année, brut

Secrétaire du Conseil : 25% cl 11 à 15, classifié en classe 12-13, collocation 12 de l'échelle de traitement du personnel communal (fr. 76'805.-- en 2010 à 100%) par année, brut. Augmentation annuelle par annuités et indexation au coût de la vie selon le même système que le personnel communal

Frais du secrétaire du Conseil communal : remboursement après accord du Bureau et contre pièces comptables signées par le Président du Conseil communal

Secrétaire suppléant : fr. 35.-- de l'heure

Indemnité supplémentaire aux jetons de présence en cas de séance dans la tranche horaire **08h à 17h30** : fr. 50.-- par demi-journée (en sus des jetons de présence selon tarifs ci-dessus)

Scrutateurs Bureau : fr. 180.-- par année

Huissier : fr. 2'200.-- par année, brut

Huissier suppléant : fr. 35.-- de l'heure

Frais de baby-sitting : selon tarif de la Croix Rouge augmenté de 1h pour le déplacement.

Jetons de présence votations-élections :

Bureau de vote : fr. ~~20.-~~ **25.--** de l'heure

Président, secrétaire, scrutateurs, huissier lors de dépouillements d'élections et de votations : fr. ~~20.-~~ **25.--** de l'heure.

DEMANDE A LA MUNICIPALITE de mettre à disposition du secrétariat du Conseil communal une place de travail (bureau, PC, téléphone) dans l'un de ses bâtiments

Ces conclusions amendées sont acceptées à une nette majorité.

12. Préavis N° 104-2010 - Adhésion au groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge et autorisation d'établir un contrat de prestations avec ledit groupement

Mme Line Rouyet, présidente-rapporteuse, donne lecture du rapport de la commission: "La présentation du préavis intercommunal n°104 a eu lieu le 16 février au complexe de l'Hôtel de ville de Bussigny en présence des autres 14 communes du groupement du triage forestier de la Venoge.

M. Kazemi, inspecteur forestier cantonal, M. Robert, garde forestier du triage, M Favre, garde forestier indépendant, M. Maeder municipal à Ecublens, Mme Walther municipale à Bex et M Glardon municipal à Bussigny ont présentés les différents aspects du projet.

Pour la commune de Renens, étaient présent-e-s : Les commissaires Mme Irina Krier, M. Jean-Pierre Glaus, M. Rémy Petitpierre, M. Eric Aeschlimann, M. André Von Gunten, M. Jean-François Jeanrichard, M. Antoine Philippe et Mme Line Rouyet, présidente-rapporteuse ; ainsi que le municipal M. Perreten et le chef de service Environnement-Maintenance M. Peneveyre.

Pour rappel, un triage est un découpage administratif correspondant à un territoire placé sous la surveillance d'un garde forestier. En 2009, le triage forestier de la Venoge qui regroupe 15 communes (Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Cheseaux-sur-Lausanne, Ecublens, Jouxens-Mézery, Penthaz, Prilly, Mex, Romanel-sur-Lausanne, Sullens, St-Sulpice, Villars-Ste-Croix, Vuflens-la-Ville et Renens) a décidé de revoir ses statuts devenus obsolètes. En 2010, en regard avec la loi forestière cantonale, il fut finalement décidé de modifier le type d'entité du triage et de choisir la forme juridique du groupement forestier. Un groupement forestier est une réunion de propriétaires forestiers dotée de personnalité juridique. L'Etat de Vaud incite au passage à cette forme car des dizaines de systèmes différents existent actuellement et compliquent la gestion globale.

Quatre degrés d'intégration dans le contrat qui lie les communes au groupement sont possibles. Si l'adhésion au groupement est de la compétence du législatif, le choix du degré et de la forme d'intégration revient aux exécutifs. La Municipalité a décidé de choisir le degré 1 qui correspond à la gestion actuelle du triage et permet une organisation simple et sans structure lourde. Les communes pourront toujours choisir dans le futur de passer à un niveau supérieur.

L'adhésion au groupement ne changera pas grand-chose pour la commune. Le triage est une aide à la gestion. Les communes restent maîtresses de leurs forêts. En termes de coûts, il n'aura pas de différences importantes pour les communes. La clef de répartition, déterminée en fonction de la quantité de travail en termes de gestion forestière à effectuer dans chaque commune, variera légèrement. Le principal changement est que l'entité sera dotée de la personnalité juridique.

Dans le cadre de la présentation, les projets de statuts ont été présentés et discutés. Il est important de préciser toutefois qu'ils ne font pas partie du préavis. Ce sera à

l'assemblée constitutive de les adoptera en début de la prochaine législature si le préavis est accepté.

Après les présentations des différents intervenants, les commissaires se sont retrouvés pour discuter les incidences du préavis pour la commune de Renens. A l'unanimité, ils/elles se sont prononcé-e-s en faveur des conclusions."

La discussion n'est pas utilisée. Mme Line Rouyet donne lecture des conclusions du préavis:

Conclusions

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis No 104-2011 de la Municipalité du 10 janvier 2011,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à adhérer au Groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge ;
- d'autoriser la Municipalité à conclure un contrat avec ledit groupement.

Les conclusions de ce préavis sont adoptées à l'unanimité.

13. Préavis N°105-2011 - Création d'un centre de documentation scolaire aux Pépinières.

M. Roland Divorne, président de la commission, donne lecture de son rapport:

" La commission s'est réunie le mercredi 9 mars 2011 à la Salle des Pépinières, à 20H00. Commissaires présents: Mmes Ayer Danielle, Forestier Betty, Frei Irène, Rouyet Line, MM. Eareby Mohammed, Mulopo Robert, Reymond Jean-Marc et Divorne Roland, président.

Pour la Municipalité et l'administration: Mmes Dedelley Michelle, Tinetta Maystre et Myriam Romano ainsi que Mme Losa Ariane de la bibliothèque du Léman.

M. Divorne ouvre la séance et donne la parole à la Municipalité.

En introduction le président énonce les remarques de la commission des finances concernant un éventuel problème juridique quant à l'utilisation du fonds Berty Michoud ainsi que du compte d'investissement (3500.5030.223) erroné.

La terminologie exacte de bibliothèque scolaire est « centre de documentation scolaire ».

La municipalité fait un historique des démarches pour la réalisation de ce projet de « centre de documentation scolaire » et nous informe sur le rapport établi par la direction Culture-Jeunesse-Sport (rapport que les conseillères et conseillers ont reçu avec le préavis).

Selon la municipalité, la salle des Pépinières est aux normes et nécessite peu de transformations pour recevoir la bibliothèque (100 m² pour env. 7'000 livres). Cette bibliothèque correspond aux besoins croissants des élèves et du corps enseignant. La salle est aussi bien située géographiquement pour desservir le « Nord des voies ». Les visites de classes sont aussi en forte augmentation car elles devraient visiter la bibliothèque au moins une fois par année (selon le mandat de prestations).

Le logiciel informatique (Virtua) de la bibliothèque sera fourni par l'Etat car une uniformité au niveau cantonal est désirée.

Il est à mentionner que le salaire du personnel (3,35 EPT pour la partie scolaire) sera entièrement pris en charge par le canton. Les bibliothécaires scolaires partageront leurs horaires entre le Léman et les Pépinières.

La municipalité nous informe que le mandat de prestation a été signé fin février, par le canton (DGEO) et la commune.

Une fois la bibliothèque des Pépinières opérationnelle, celle de Verdeaux sera libérée. Si ce préavis est accepté par le conseil communal, le « centre de documentation scolaire des Pépinières » devrait être opérationnel pour la prochaine rentrée scolaire.

Horaires

La plus longue discussion tourne autour des horaires d'ouverture de la bibliothèque.

Les commissaires relèvent qu'il s'agit d'un excellent projet mais s'inquiètent que la bibliothèque risque d'être ouverte exclusivement pendant les heures de classe et que les élèves ne puissent pas la fréquenter individuellement en dehors des heures de classe et pendant les vacances scolaires.

A ce stade de la discussion la municipalité ne peut pas nous informer sur les heures exactes d'ouverture. Un commissaire demande de recentrer le débat sur le préavis car ce n'est pas de la compétence de la commission de fixer les horaires.

Fonds Bertly Michoud

Les commissaires estiment que l'utilisation du Fonds Bertly Michoud peut être conforme avec les vœux de la donatrice (ETACOM n'existait pas à cette époque) car cette bibliothèque scolaire sera à l'usage des futurs citoyens renanais. Les commissaires estiment aussi qu'il est temps de respecter son vœu qui date de 1986 (soit 25 ans jusqu'à ce jour).

Vœu :

Les commissaires demandent que la municipalité se donne les moyens d'élargir les horaires afin que les élèves puissent fréquenter la bibliothèque en dehors des heures de classe.

Le vœu est accepté à l'unanimité.

Au vote des conclusions (avec le numéro de compte modifié, 3500.5030.216), sept commissaires approuvent, un refuse."

Le président ouvre la discussion:

M. Jacques Studer (PSR): "En page 2 du préavis, la Municipalité nous dit que le deuxième objectif de ce préavis est de répondre aux nombreuses motions, interpellations déposées au Conseil communal depuis 1995. Elle y englobe même les motions et interpellations qui demandaient la création d'une bibliothèque-médiathèque municipale à Renens, qui figure dans le programme de législature 2005-2011. Question: est-ce que le nouveau programme de législature maintient ce projet de bibliothèque-médiathèque municipale? Si la réponse est oui, je propose de laisser les motions Stöckli de 1995 et Dupuis de 2000, traitant de cet objet, ouvertes. Je suggère à la Municipalité de considérer avoir répondu à ces deux motions une fois seulement que la bibliothèque-médiathèque aura été inaugurée dans la future maison des cultures. Je dépose donc l'amendement suivant: Supprimer dans les conclusions "Motion Stöckli du 23 mars 1995 relative à la création d'une bibliothèque municipale."

M. Didier Divorner (Fourmi rouge) est du même avis. On ne peut pas enterrer des demandes qui visent une bibliothèque publique municipale via un centre de documentation scolaire.

M. Roland Divorner (PLR) demande par voie d'amendement qu'on retire également "Motion Jean-Marc Dupuis du 14 décembre 2000 concernant un projet de bibliothèque".

M. Jacques Studer modifie son amendement, qui demande de supprimer "Motion Stöckli du 23 mars 1995 relative à la création d'une bibliothèque municipale." et "Motion Jean-Marc Dupuis du 14 décembre 2000 concernant un projet de bibliothèque".

Mme Betty Forestier (PLR) regrette vivement que les enfants ne puissent aller à cette bibliothèque - centre de documentation que durant les heures scolaires et avec leur enseignant. "On déplore que de nos jours, les enfants ne lisent pas assez et nous laissons passer l'opportunité d'inviter ceux-ci à aller à la bibliothèque en dehors des heures de classe, plutôt que de zoner."

Mme Line Rouyet (PSR) rejoint Mme Forestier sur sa crainte, mais souligne que ce n'est pas encore définitif. Elle espère que le vœu de la commission sera entendu sur la possibilité d'étendre les horaires de cette bibliothèque à court ou à plus long terme.

Mme Nicole Haas Torriani (Fourmi rouge): "On a voté il n'y a pas longtemps un petit budget dans le cadre de la prévention. L'ouverture prolongée des bibliothèques pourrait en faire partie."

Mme Marianne Huguenin, Syndique, suite à l'amendement de M. Studer, précise les intentions de la Municipalité. Ce préavis ne prétend pas réaliser les demandes faites dans ces motions. Ce sont des motions selon l'ancienne loi, qui n'avaient aucun caractère impératif. Si la Municipalité donne clairement une intention, on pourrait éventuellement considérer cela comme une réponse. Une bibliothèque-médiathèque

était dans le programme de législature. Le prochain programme se fera avec la nouvelle municipalité. C'est un projet de la Municipalité, il est à l'étude, mais il ne se fera pas demain. Dans ce sens, dans l'esprit de ce qui a été débattu avec la commission de gestion sur le traitement des anciennes motions, on vous proposait d'en prendre acte. Mais le Conseil désire montrer qu'il tient à ce projet, en refusant de classer ces deux motions. Peut-être viendra-t-il avec de nouvelles motions qui permettraient d'actualiser ce vœu... La Municipalité ne prétend aucunement avoir réglé le problème d'une bibliothèque à Renens et laisse au Conseil le soin de traiter la question de la manière qui lui semble la plus juste.

Mme Myriam Romano, Municipale, accepte volontiers l'amendement tel qu'il est présenté. Le projet de bibliothèque-médiathèque au centre de Renens fait partie du programme de législature et y restera. C'est un programme auquel tout le monde tient. Il n'est pas du tout enterré.

Quant à la bibliothèque scolaire, c'est un outil qu'on peut réaliser avec peu de frais dans un endroit centré, accessible, proche des salles de classe. Les horaires seront établis dans un second temps, quand nous organiserons le fonctionnement de cette bibliothèque. Il est évident qu'elle ne sera pas ouverte que pendant les heures de classe. Il faut que les élèves puissent s'y rendre aussi sans les enseignants.

Mme Betty Forestier (PLR) rappelle que la question d'ouverture en dehors des heures scolaires a été posée en commission. La réponse a été que c'était une bibliothèque scolaire, que les bibliothécaires étaient payées par l'Etat et que cela poserait un problème si on ouvrait en dehors des heures scolaires, puisque c'est la commune qui devrait alors payer les bibliothécaires.

Mme Myriam Romano, Municipale, demande qu'on précise ce qu'on entend par "en dehors des heures scolaires". S'il s'agit de l'ouvrir entre midi et deux heures, il faudra négocier avec le canton pour savoir si le personnel qui est en place peut le faire. On peut envisager un renforcement en personnel payé par la commune pour pouvoir absorber cette période ou après l'école. Mais on peut de toute façon imaginer qu'elle soit ouverte jusqu'à 17 h - 17 h 30. Les élèves du secondaire, quand ils finissent les devoirs surveillés, il faut bien qu'ils puissent aussi accéder à la bibliothèque. C'est un outil pour les élèves.

Le Président passe au vote de l'amendement:

"Modifier les conclusions en supprimant au dernier paragraphe *Motion Stöckli du 23 mars 1995 relative à la création d'une bibliothèque municipale* et *Motion Jean-Marc Dupuis du 14 décembre 2000 concernant un projet de bibliothèque*.

L'amendement est accepté à une nette majorité.

M. Roland Divorne donne lecture des conclusions **modifiées**:

CONCLUSIONS

Le Conseil communal de Renens,

Vu le préavis no 105-2011 de la Municipalité du 14 février 2011,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement de la salle polyvalente des Pépinières en centre de documentation scolaire.

ALLOUE à la Municipalité un crédit de Fr. 105'000.--TTC pour financer ces travaux.

Cette dépense d'investissement sera financée par le fond Berty Michoud.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif pour un montant de Fr. 105'000.-- TTC sous le compte ~~3500.5030.223~~ **3500.5030.216**. « Pépinières, aménagement centre de documentation scolaire » et sera financée par le fond Berty Michoud en recette d'investissement pour le même montant.

ACCEPTE les charges et revenus supplémentaires au budget 2011 inhérents au présent préavis sous la section 5111 « centre de documentation scolaire des Pépinières »

PREND ACTE que soient portés aux budgets 2012 et suivant les charges et revenus inhérents au présent préavis, sous la section 5111 « centre de documentation scolaire des Pépinières »

CONSIDERE, par ce préavis avoir répondu aux montions, pétitions et postulats suivants :

~~Motion Stöckli du 23 mars 1995 à la création d'une bibliothèque municipale / Motion Stöckli du 7 décembre 2000 demandant la mise à l'étude rapide d'un projet de bibliothèque scolaire sur le site du collège de Verdeaux / Pétition du 7 décembre 2000 de 319 personnes relative à une bibliothèque sur le site Verdeaux-Pépinières et création d'un poste de bibliothécaire / Motion Dupuis du 14 décembre 2000 concernant un projet de bibliothèque / Motion Depallens du 6 avril 2006, transformée ensuite en postulat le 2 mai 2006 intitulé « Bibliothèque sur le site de Verdeaux-Pépinières ».~~

Le préavis amendé est accepté à l'unanimité moins un refus et une abstention.

Mme Myriam Romano, Municipale remercie le Conseil communal pour ce magnifique outil que le Conseil communal donne aux élèves du Nord des voies.

14. Préavis N° 106-2011 – Politique de la jeunesse – reprise de l'Association du Centre de Rencontre et d'Animation par la Ville de Renens et création d'un poste de travailleur social de proximité.

M. Richard Neal, président-rapporteur, lit le rapport de la commission:

"La commission s'est réunie le mardi 8 mars 2011 à 20h avec Mmes Nathalie Kocher, Sylvia Mermoud, Dominique Perret, Sylvia Sandoz, MM. Byron Allauca, Ali Kilinc, Ali Korkmaz et Richard Neal (Président – Rapporteur).

Sont aussi présents :

Pour la Municipalité : Mmes Marianne Huguenin, Syndique, Myriam Romano-Malagrifa, Municipale Culture-Jeunesse-Sports ainsi que Michelle Dedelley, Cheffe du Service Culture-Jeunesse-Sports et M. Nicolas Perelyguine, Délégué Jeunesse.

Pour le comité du Centre de Rencontre et d'Animation : Madame Annie Siegler, Présidente, Madame Sandrine Bron, Caissière et Madame Sylvie Millius, Membre du comité.

Après une visite guidée des locaux du C.R.A., il est proposé par le président de la commission, de parler d'abord de la reprise du C.R.A. puis dans un deuxième temps de la création du poste de travailleur social de proximité.

Mme Huguenin nous explique donc le fonctionnement du C.R.A. qui existe depuis 35 ans et qui était presque devenu une PME, et qui reçoit actuellement une subvention communale annuelle de CHF 550'000.-.

Mme Romano-Malagrifa nous explique que la commune n'avait pas demandé à l'origine la reprise du C.R.A. mais qu'au printemps 2010, des problèmes au sein de l'équipe d'animation ainsi que le souhait des membres du comité de se retirer de l'association ont été à l'origine d'une crise importante. Celle-ci a entraîné la reprise de la réflexion sur l'ensemble de la politique de la jeunesse de la Ville de Renens. Celle-ci aboutit à la décision de communaliser le C.R.A. car il serait inenvisageable de le fermer. Cette décision est acceptée par le comité en place ainsi que par l'assemblée générale du 21 septembre 2010. Il est décidé alors, par le comité provisoire, de ne pas repourvoir le poste de directeur du C.R.A. Actuellement le C.R.A. fonctionne avec deux animateurs et quelques moniteurs, et plusieurs activités ont dû être mises entre parenthèses. Toutefois, cela ne pourra pas durer plus longtemps, le personnel est à bout de souffle. M. Nicolas Perelyguine nous signale que le studio d'enregistrement qui se trouve au sous-sol, est maintenant géré par une nouvelle association qui a pour but spécifique d'aider les jeunes lors de productions musicales.

Mme Romano-Malagrifa nous signale encore que la cuisine et le mobilier du rez-de-chaussée sont neufs et ont été financés par la Loterie Romande.

Nous passons ensuite au sujet du travailleur social de proximité. Mme Romano-Malagrifa et M. Perelyguine nous donnent un résumé du cahier des charges du travailleur social de proximité.

Ses principales missions seront :

- Proposer un soutien social pour les jeunes par un accompagnement individuel, orienter ou accompagner si nécessaire les jeunes vers des institutions telles que Bilan information orientation, Centre social régional, Service de protection de la jeunesse, Action éducative en milieu ouvert, etc.
- Poursuivre et renforcer le travail mis en place avec les jeunes dans les quartiers ou auprès d'autres jeunes qu'il rencontrera.

- Développer des actions communautaires dans les quartiers avec les jeunes en créant des actions collectives.
- Participer activement aux projets mis en place pour les jeunes par la délégation jeunesse (ouverture des salles de sport et coup de pouce).

Mme Huguenin nous indique que le salaire du travailleur social de proximité équivaut à peu près au montant alloué avant pour le poste de directeur du C.R.A.

Nous passons ensuite à un temps de questions-réponses.

Question : Quelle sera la nouvelle hiérarchie au niveau du service Culture-Jeunesse-Sports lors de la reprise du C.R.A. par la commune ?

Réponse : Au sein du C.R.A., il y aura un poste d'animateur-chef qui aura comme répondant Monsieur Perelyguine au niveau du service Culture-Jeunesse-Sports.

Question : Est-ce qu'il va pouvoir assumer le travail de coordination en plus de son travail actuel de délégué jeunesse ?

Réponse : Oui, car il est prévu que le travailleur social de proximité reprenne une partie de son travail sur le terrain afin de lui laisser du temps pour ce travail plus administratif. Il est à noter que Monsieur Florian Dutoit, animateur général au niveau du service Culture-Jeunesse-Sports est aussi à disposition pour l'animation lors de manifestations.

Question : Quelles sont les différences entre le travail du délégué jeunesse et du travailleur social de proximité ?

Réponse : Principalement, le délégué jeunesse est amené à organiser et animer des événements ponctuels ou d'une certaine durée en collaboration avec les jeunes de la commune; alors que le travailleur social de proximité s'occupera de jeunes en difficulté ou en rupture sociale (chômage, drogue, alcool, problèmes familiaux, etc.) de façon individuelle et avec un certain suivi dans le temps.

Question : Pouvez-vous nous donner des chiffres concernant le nombre de jeunes « en rupture » dans la commune ?

Réponse : Les dernières chiffres du Service de Protection de la Jeunesse montrent qu'environ 2,5% des jeunes dans la commune ont ou ont eu un problème qui aurait nécessité la présence d'un travailleur social, chiffre qui est en dessous de la moyenne cantonale de 3%. Par contre, l'Office Régionale de Placement nous a signalé environ 80 jeunes de 18 ans au chômage et qui n'ont aucune formation professionnelle, ce qui est au-dessus de la moyenne du Canton. Il est à noter en plus que chaque année, 3 ou 4 jeunes sortent de l'école obligatoire sans aucune solution pour la suite (apprentissage, 10^{ème} année scolaire, Mobicet, etc.) mais ces cas sont toujours des refus de la part du jeune vis-à-vis de ce qui lui est proposé.

Question : Jusqu'à quel âge interviendrait le travailleur social de proximité ?

Réponse : Comme stipulé dans la loi, il s'occupera de tous les jeunes de 13 à 25 ans.

Question : Est-ce que les cotisations au C.R.A. ainsi que les activités payantes vont rester ?

Réponse : Les activités payantes resteront identiques à ce qui se fait actuellement, par contre, la cotisation de CHF 50.- par famille par année tombera.

Question : Est-ce que l'assemblée générale de dissolution du C.R.A. a déjà été convoquée ? Et, puisque les biens du C.R.A. reviennent à la commune lors de la dissolution, quel est l'état des finances du C.R.A. ?

Réponse : Nous devons attendre l'acceptation du préavis par le conseil communal avant de convoquer l'assemblée de dissolution, mais si le préavis est accepté, elle aura lieu avant le 30 juin pour une dissolution fixée à cette même date. En ce qui concerne les biens, la commune et le comité du C.R.A. procèdent actuellement à l'inventaire des biens mobiliers, qui est assez conséquente, et au niveau purement financière nous ne pouvons pas donner de chiffre exact mais il n'y a en tout cas pas de dettes.

Discussion au sein de la Commission

Suite à un tour de table, où chaque membre de la commission présente son avis sur la situation du C.R.A. et sur l'engagement d'un travailleur social de proximité, la commission émet le vœu suivant :

- La commission souhaite l'établissement d'un bilan détaillé du poste de travailleur social de proximité après 18 mois d'activité, et qui sera présenté au conseil communal, afin de pouvoir évaluer son travail et le besoin éventuel d'un travailleur social de proximité supplémentaire dans la commune.

Nous passons ensuite aux votes.

D'accepter les charges et revenus supplémentaires par nature au budget de fonctionnement 2011 relatifs à la reprise des activités du CRA par la Ville de Renens pour 6 mois d'activité: OUI À L'UNANIMITÉ.

D'accepter la charge supplémentaire par nature au budget de fonctionnement 2011 relative à l'engagement d'un travailleur social de proximité pour 6 mois d'activité.

La somme prévue au budget 2011 pour la subvention annuelle au CRA sous le compte 5300.3653 "Subv. Au Centre de Rencontre et d'anim. CRA" ne sera dépensée que pour 6 mois: 7 OUI, 0 NON, 1 ABSTENTION

De prendre acte que soient portés au budget 2012 et suivant les charges et revenus relatifs à la reprise des activités du CRA par la Ville de Renens et à l'engagement d'un travailleur social de proximité: OUI À L'UNANIMITÉ."

Le Président ouvre la discussion sur cet objet.

Mme Sylvia Sandoz (Arc-en-Ciel) désire intervenir à propos de la création d'un poste de travailleur social de proximité. Elle a noté que les actions du TSP (travailleur social de proximité) seront ciblées sur les jeunes de 12-13 à 25 ans, selon la Constitution fédérale. Elle estime que certaines situations d'enfants ou jeunes dits en rupture sociale, scolaire ou familiale pourraient être évitées ou atténuées si l'intervention d'une tierce personne - en l'occurrence du TSP (travailleur social de proximité) - pouvait être faite auprès d'enfants plus jeunes. Elle demande s'il était

possible d'élargir de quelques années la tranche d'âge concernée par le TSP (travailleur social de proximité) en intervenant plus tôt, soit vers 9-10 ans.

M. Byron Allauca (Fourmi rouge), au nom de son groupe, remercie toutes les personnes, membres au non de l'association du CRA, qui ont travaillé pendant ces 35 années pour la création, la gestion, le maintien de l'association. Grâce à ce travail, beaucoup de nos enfants, de nos jeunes, ont profité d'un accueil, d'une animation, de partage et d'orientations. Il demande à la Municipalité d'encourager ces personnes qui sont encore membres de l'Association du CRA à continuer, peut-être avec d'autres statuts, peut-être d'une autre façon. Cela peut être bénéfique pour la nouvelle direction du CRA et pour un travail d'accompagnement du personnel. Son groupe souhaite le maintien du CRA ouvert aux idées des habitants, un CRA tourné vers les usagers. Le travailleur social ne devrait pas s'occuper seulement de ces 2,5% de jeunes avec des difficultés. Ensemble avec le délégué de la jeunesse, avec l'animateur de la commune, il doit travailler pour l'ensemble de la jeunesse et de l'enfance, de façon à ne pas oublier le reste de notre jeunesse. "Notre meilleur capital pour le futur, celui de la commune, celui de notre société, c'est d'avoir une jeunesse bien préparée, avec des ambitions, avec des projets, avec la joie de vivre. Pour cela nous devons tous mettre les moyens financiers et humains que nous avons à notre disposition."

M. Michele Scala (PSR), en tant qu'ancien membre de la commission de gestion du CRA, remercie la commission du préavis qui va rendre possible la reprise du CRA et la création d'un poste de travailleur social de proximité. Il remercie également l'ancien comité du CRA, toutes et tous des bénévoles, qui ont donnée de leur temps et de leurs forces pendant des années. Il n'était plus possible pour une équipe, même motivée, de faire face aux difficultés régulières d'une petite entreprise et à l'évolution des rapports entre les adultes et les adolescents, ainsi qu'à l'absence de bénévoles pour assurer la relève. Il remercie aussi la Municipalité, en particulier Mme Myriam Romano et son personnel, qui n'ont jamais baissé les bras, n'ont jamais fait manquer l'aide et le soutien nécessaire pour mener à bien ce projet. La Municipalité n'investit pas seulement dans les transports et la pierre, mais aussi dans le bien-être des enfants, l'avenir et la relève de demain.

Mme Nathalie Kocher (Les Verts) "Les Verts de Renens encouragent la reprise du CRA par la commune et tiennent à remercier son comité pour son engagement et son travail magnifique. L'engagement du travail social de proximité est une évidence pour une ville telle que Renens et cela fait partie d'une politique ambitieuse de la jeunesse."

M. Richard Neal lit les conclusions du préavis:

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 106-2011 de la Municipalité du 14 février 2011,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- 1 D'accepter les charges et revenus supplémentaires par nature au budget de fonctionnement 2011 relatifs à la reprise des activités du CRA par la Ville de Renens pour 6 mois d'activité.
- 2 D'accepter la charge supplémentaire par nature au budget de fonctionnement 2011 relative à l'engagement d'un travailleur social de proximité pour 6 mois d'activité.

La somme prévue au budget 2011 pour la subvention annuelle au CRA sous le compte 5300.3653 "Subv. Au Centre de Rencontre et d'anim. CRA" ne sera dépensée que pour 6 mois.

- 3 De prendre acte que soient portés au budget 2012 et suivant les charges et revenus relatifs à la reprise des activités du CRA par la Ville de Renens et à l'engagement d'un travailleur social de proximité.

Ces conclusions sont adoptées à une nette majorité.

Mme Marianne Huguenin, Syndique tient à rajouter des mercis au nom de la Municipalité toute entière. Cela fait plus d'une année qu'avec le service de Mme Romano et le comité du CRA, la Municipalité gère cette situation de manière transitoire. Remerciements à Mme Romano et à son service, en particulier à Mme Michelle Dedelley et à M. Nicolas Perelyguine, qui se sont investis sans compter dans cette période transitoire. Remerciements au comité du CRA actuel, qui ne s'est pas désengagé, qui a appuyé les démarches en cours. Il va falloir décider avec eux ce qui va se passer de l'association. Le CRA, c'est 35 ans d'histoire, des personnes qui se sont engagées. Un grand merci aux anciens comités, aux anciens animateurs et à l'équipe actuelle.

Mme Myriam Romano, Municipale, aimerait répondre aux préoccupations concernant la tranche d'âge et à celles concernant les membres de l'association du CRA. Maintenant que nous avons un délégué jeunesse et un travailleur social de proximité et un CRA communalisé, nous aurons 3 axes d'intervention pour la jeunesse qui pourront être très efficaces et répondre aux demandes élargies. Elle

remercie de Conseil communal, qui a compris l'importance de mettre la jeunesse au centre de nos préoccupations.

15. Préavis No 107-2011- Retransmission des séances du Conseil communal.

Dépôt du préavis-discussion préalable.

La discussion n'est pas utilisée. Composition de la commission:

Fourmi rouge	MM. Didier Divorne, président-rapporteur et Rémy Petitpierre
PRL	MM. Pascal Golay et Jean-Daniel Roulier
PSR	MM. Richard Neal et Jean-François Jeanrichard
Arc-en-ciel	M. Jean-Marc Reymond
Les Verts	Mme Myriam Coleman

16. Préavis intercommunal No 108-2011 - Centre intercommunal de glace de Malley S.A. (CIGM S.A.) - Nouvelle convention entre les communes de Lausanne, Prilly et Renens.

Dépôt du préavis-discussion préalable.

Le Président avertit que ce préavis n'est intercommunal que dans le vote de tous les conseils concernés. Vu la difficulté de réunir les commissions des différents conseils, la Municipalité renonce à une séance commune.

La discussion n'est pas utilisée. Composition de la commission:

Les Verts	Mme Nathalie Kocher, présidente-rapporteuse
Fourmi rouge	MM. Byron Allauca et Reza Safaï
PRL	MM. Pascal Golay et Paul Mettraux
PSR	Mme Brigitte Rohr et M. Christophe Kocher
Arc-en-ciel	Mme Sylvia Sandoz

17. Préavis No 109-2011 - Foyer Sainte-Famille à Renens - Incidences financières de l'adhésion de la garderie au réseau d'accueil de jour de Renens-Crissier.

Dépôt du préavis-discussion préalable.

La discussion n'est pas utilisée. Composition de la commission:

PRL	M. Roland Divorne, président-rapporteur et Mme Sylvia Mermoud
Les Verts	Mme Irène Frei
Fourmi rouge	Mmes Nicole Divorne et Maria Rodriguez
PSR	Mme Victoria Ravaioli et M. Christophe Kocher
Arc-en-ciel	Mme Marinella Bianchi Rojo

18. Préavis No 110-2011 - Réponse de la Municipalité au postulat de Mme la Conseillère communale Nathalie Kocher et consorts relatifs à la "création

de ruchers urbains à Renens."

Dépôt du préavis-discussion préalable.

La discussion n'est pas utilisée. Composition de la commission:

PSR	M. Richard Neal, président-rapporteur et Mme Annelise Besançon
PRL	Mmes Gisèle Martin et Rosana Joliat
Les Verts	Mme Nathalie Kocher
Fourmi rouge	Mme Danielle Ayer et M. Jean-Pierre Leyvraz
Arc-en-ciel	M. Antoine Philippe

19. Préavis No 111-2011 - Collecteurs eaux claires et eaux usées - Rue de Lausanne 35-37.

Dépôt du préavis-discussion préalable.

La discussion n'est pas utilisée. La commission des finances s'occupera de ce préavis.

20. Préavis No 112-2011 - Rénovation de la Ferme des Tilleuls et création d'une fondation.

Dépôt du préavis-discussion préalable.

Le Président ouvre la discussion préalable.

M. Laurent Desarzens (indépendant), présente une initiative à l'intention de la commission: "La commune a acquis la Ferme des Tilleuls en 2008. Des personnes, à la Municipalité et dans l'administration, ont proposé d'en faire un musée. Une association s'est approchée de la Municipalité pour proposer un projet. Une commission de réflexion a été mise sur pied. Une plaquette aurait été éditée en 2010 à ce sujet. Le concept retenu s'intitule: "l'Autre Musée".

Si le concept proposé semble abouti au niveau intellectuel, il paraît très compliqué au niveau réalisation. Un Musée, c'est en général le domaine de la 3^{ème} dimension. Il est fait pour accueillir des objets. Tous les musées du monde fonctionnent de la même manière: une "collection" de base et des expositions thématiques, temporaires. Dans notre cas, aucun concept réaliste pour une exposition de base n'est proposé. Seuls deux thèmes sont proposés pour des expositions temporaires. Par exemple, il n'est fait mention d'aucun premier objet - même symbolique - qui pourrait entrer dans la collection! Ce qu'il faut reconnaître, c'est que toutes les réalisations proposées ici sont difficilement collectionnables. Leurs supports se trouvent plutôt dans le monde du film documentaire, de la présentation internet, de l'article de presse ou de l'édition.

La démarche, très intellectuelle, n'est justement pas identifiable à la commune de Renens, banlieue de Lausanne, habitée par de très nombreuses communautés étrangères. Pour s'engager dans cette phase: "faisabilité du Chantier", il faudrait du concret. Or, il n'y aura pas plus de concret à venir que ce que nous avons jusqu'à aujourd'hui. Pour cette raison, je propose à la commune de Renens et à ses habitants de s'intéresser à un autre thème que je trouve bien plus réunificateur et réalisable.

L'initiative est associée à **un amendement** que voici et que je propose à la commission chargé d'étudier le préavis N° 112-2011.

Autorise la Municipalité à constituer une fondation dont le but sera de mener à bien le projet d'un musée intitulé: "Le Musée du Jouet" " avec un capital de dotation de Fr. 10'000.-- Le reste des conclusions est inchangé.

Quelques arguments. Qu'est-ce qui peut "tisser des liens avec la population renanaise, ville où le croisement des cultures et le métissage des populations sont considérés comme de véritables atouts?" LE JOUET! (ne pas confondre avec le jeu, pour lequel un musée existe à Vevey), objet universel, issu de la culture populaire, aussi ancien que l'humanité, qui n'a besoin d'aucun commentaire pour sa présentation.

Le préavis nous dit qu'il existe 995 musées en Suisse. Mais il n'y a qu'un musée du jouet. Il est à Zurich et propose des objets anciens (19^{ème} et moitié 20^{ème}). On trouve en Suisse plusieurs musées consacrés au train miniature. Pour une exposition permanente, un tel musée n'aurait certainement aucune difficulté à trouver des collections à mettre en dépôt. Des expositions temporaires pourraient être imaginées, en faisant appel également aux collectionneurs (le jouet africain, le jouet technique à travers les âges, les 50 ans de Barbie, jouets soviétiques, jouer dans l'eau, bois, plastique, fer blanc, le jouet dans le cercle arctique, poupes de cire, poupées de son, jouet à remonter, pompiers, polices et ambulances) les thèmes sont innombrables et certainement inépuisables... Les jardins pourraient être mis à disposition pour présenter des jouets d'extérieur. Par exemple une collection de jeux de parc anciens et modernes du monde entier. Un appel au sponsoring peut être envisagé auprès des fabricants. Un tel musée recevrait certainement des dons d'objets. Une politique d'achats peut être imaginée."

M. Didier Divorne (Fourmi rouge) pense que les communautés étrangères sont en mesure de comprendre ce qui va être mis en place dans ce musée. Il trouve les propos de M. Desarzens discriminatoires.

M. Laurent Desarzens (indépendant) propose un projet universel, populaire, dans lequel tout le monde peut se reconnaître. Ce n'est pas discriminatoire!

La discussion est close. Le président demande à la commission de traiter de cet amendement. Composition de la commission:

Arc-en-ciel	Mme Christine Sartoretti, présidente-rapporteuse
PSR	MM. Eugène Roscigno et Christophe Kocher
PRL	MM. Roland Divorne et Eric Aeschlimann
Les Verts	Mme Véronique Bovey-Diagne
Fourmi rouge	MM. Jean-Pierre Glaus et Ali Kilinc

21. Motions, postulats, interpellations.

- Résolution de Mme Victoria Ravaioli sur l'assurance chômage.

En l'absence de Mme Ravaioli, c'est Mme Line Rouyet qui présente cet objet:

"Lors des dernières votations, la droite a encouragé la population à accepter la dernière révision de la loi sur l'assurance chômage. Les conséquences de cette politique de restriction se feront sentir déjà au début avril avec une arrivée importante de chômeurs abruptement en fin de droit.

Résultat: ces personnes vont se retrouver à devoir demander l'aide sociale et leurs chances de retrouver du travail s'en trouveront amoindries...

Sortir artificiellement les chômeurs du cadre de la LACI pour les pousser à l'aide sociale a une conséquence financière dramatique pour la commune de Renens qui devra en assumer le surcoût à travers l'augmentation importante de la facture sociale!

La 4^{ème} révision de la LACI ne peut être instaurée aussi abruptement, des mesures transitoires sont nécessaires. Sans quoi, les conséquences pour Renens seront dramatiques.

Au vu des chiffres alarmants communiqués par la Municipalité, le parti socialiste propose la résolution suivante:

Le Conseil communal dans sa séance du 31 mars 2011, demande à la Municipalité de Renens d'intervenir auprès des autorités fédérales et cantonale afin de demander la mise en place de mesures transitoires urgentes en faveur des chômeurs arrivés en fin de droit suite à la révision de la loi sur le chômage.

La discussion n'est pas utilisée. Cette résolution est soutenue par une large majorité.

- Interpellation de M. Jean-Marc Reymond relative au Parc Sauter

"Vous connaissez certainement ce beau parc public arborisé qui faisait mais ne fait plus, le plaisir des enfants. Le parc Sauter, qui est situé à côté du "château" est un des joyaux de la commune. Alerté par plusieurs habitants du quartier, au sujet d'un malaise grandissant à propos des actes de vandalisme qui s'y produisent, il est de mon devoir de conseiller d'interpeller la Municipalité. Voilà plusieurs mois que ces actes de vandalisme ont été signalés au service concerné. Résultat, rien n'a été entrepris pour remédier à cette situation. Tous les réverbères du parc sans exception sont cassés. La jolie petite maison qui se situe dans le parc a également subi des actes de vandalisme (vitre brisée, porte défoncée), pire nous pouvons y trouver des restes de ce qui sert à la préparation des injections de drogue.

Si les actes de déprédation sur les réverbères, qui datent de plusieurs mois, ont pour but d'éviter de voir ce qui s'y passe la nuit, c'est réussi et la Municipalité n'a rien entrepris pour corriger cette situation. De fait les habitants ne se sentent plus en sécurité dans le parc. C'est même à se demander si après l'inauguration de la place du Marché, la Municipalité ne va pas inaugurer un local d'injection au parc Sauter. Face à cette situation on est en droit de se poser la question, est-ce que sont les habitants qui doivent prendre en charge l'entretien et la remise en état du parc et doivent-ils mettre en place une milice pour le surveiller.

Mes questions à la Municipalité sont donc les suivantes:

1. Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle rien entrepris face à cette situation?
2. Quels sont les actes concrets qu'elle va mettre en œuvre pour remédier à cet état de fait?

Suite au Conseil du mois passé, j'ai pris contact avec la Municipalité et nous sommes allés voir dans le Parc Sauter la situation avec MM. Perreten et Golaz. Depuis, une partie de la remise en état du parc a été faite, notamment la propreté des lieux, la maison a été fermée de manière à ce qu'on ne puisse plus l'utiliser et vraisemblablement d'ici un mois les réverbères seront changés.

On peut donc considérer que la Municipalité a répondu à cette interpellation.

M. Roland Divorner (PLR): "Depuis le 1^{er} mars, des rondes incessantes de PolOuest tournent dans les quartiers de Renens pour les macarons. Ils pourraient faire un saut au parc pour savoir ce qui s'y passe et de dénoncer ces jeunes qui cassent tout."

- Interpellation de Mme Véronique Bovey Diagne concernant l'encadrement des plus de 12 ans durant la pause de midi et après les cours.

"Cette législature qui se termine aura permis de mettre sur pied deux structures d'accueil parascolaires (APEMS), permettant d'offrir un encadrement de qualité aux enfants du cycle primaire et de transition. Cette amélioration des prestations est incontestablement un progrès pour les familles. Cette interpellation pose la question de l'offre communale pour l'encadrement des enfants en-dessus de 12 ans pendant la pause de midi et en dehors des cours.

En effet les réfectoires scolaires, qui accueillaient par le passé toutes les classes d'âge jusqu'à la 9^{ème}, ont été intégrés dans la structure APEMS, ce qui constitue sans aucun doute une amélioration de l'offre pour l'accueil et l'encadrement des jeunes enfants. Mais l'accueil s'arrête à la 6^{ème}. Au-delà, si les enfants ont certes accès à un repas chaud sur commande et à un coin-repas chauffé à côté de l'APEMS au Sud et aux Baumettes au Nord de la commune, la prestation d'accompagnement s'arrête à 12 ans. Ainsi, les enfants qui n'ont pas la possibilité de rentrer à la maison à midi sont, une fois le repas avalé (pause dure de 11h 55 à 13h40), totalement laissés à eux-mêmes pendant presque 2 heures de temps quatre fois par semaine. De même, ils n'ont pas de lieu à disposition lorsqu'un cours n'a pas lieu ou en attendant un entraînement sportif ou autre qui a lieu sur le site scolaire ou à proximité en fin d'après-midi.

Les Verts de Renens souhaitent savoir quelles seraient les possibilités d'amélioration de l'accueil et de l'encadrement des enfants en-dessus de 12 ans sur les deux sites de Verdeaux et du Léman."

M. Jean-Pierre Rouyet, Municipal: "Ces questions nous ont également été posées par l'Association des parents l'élèves, avec des sujets sur la salle d'études et de détente et aussi une salle à manger cafétéria pour les élèves du secondaire. Comme ces sujets touchaient les deux dicastères, culture-jeunesse et sports et sécurité sociale, avec Mme Myriam Romano et nos chefs de services respectifs, nous avons invité une délégation de l'Apé à une rencontre et nous avons abordé tous ces points. Nous sommes en train d'étudier des solutions pour améliorer le temps de pause de midi et après l'école pour les 12-16 ans. Je répondrai à votre interpellation une fois que nous aurons étudié ces possibilités."

- Interpellation de M. Didier Divorner sur la place du Marché et son parking.

"Le nouveau parking de la place du marché est non seulement le parking pour les clients de la Coop et des autres enseignes qui se trouvent dans cet immeuble, mais il est également un parking public. Il est donc utilisable hors des heures d'ouverture des magasins. Dès lors, il est indispensable qu'un fléchage bien visible et efficace soit mis en place afin que des personnes souhaitant récupérer leur véhicule en soirée puissent le faire en retrouvant facilement l'automate pour payer leur dû et sans

devoir être mis en danger par la circulation routière. Notre municipalité a-t-elle prévu cette signalétique et, si oui, à quelle échéance sera-t-elle mise en place?

Autre point lié à la place du marché: les informations destinées aux passants et usagers de cette place ne me semblent pas suffisantes. Ne serait-il pas opportun d'installer, de part et d'autre de cette place, des panneaux d'affichage mentionnant les prochaines activités qui y auront lieu? Ce moyen simple à mettre en œuvre permettrait dans un premier temps d'informer correctement et directement sur les dernières étapes des travaux et sur les aménagements qui seront encore créés, puis permettrait ensuite d'informer, mois après mois, sur les activités prévues. Faire vivre une place, c'est également inciter la population à s'y rendre par le biais d'une communication efficace et bien ciblée."

Mme Tinetta Maystre, Municipale, répond volontiers de suite: "Premier point: la signalisation du parking de la place du marché. Il faut qu'on le rappelle, c'est un parking ouvert 7 jours sur 7 et 24h sur 24, alors que l'autre parking, celui du Métropole, est maintenant fermé la nuit. Oui, la signalisation a été prévue, sur le 14-Avril, sur la rue de la Savonnerie et sur la porte du parking. Ces travaux de finitions sont importants mais prennent beaucoup de temps. Même si la porte du parking est fermée en dehors des heures d'ouverture des magasins, si on arrive avec sa voiture on peut entrer parce que la porte se lève automatiquement, ce sera bien indiqué sur la porte du parking. Deuxième point, l'information. L'information sur le chantier, qui a débuté il y a plus de deux ans a été supprimée une fois qu'on a retiré les bâches qui ont entouré la place du marché. On a mis une information sur le square. On va profiter de ces critiques pour la suite. Si on inaugure la place du marché le 30 avril, le chantier au centre ne sera pas terminé. Restera encore tout le travail sur la rue Neuve, notamment les jardins de poche et tout le travail sur la rue de la Mère. On propose pour cela d'utiliser l'espace d'affichage qui va être apposé sur le mur qui a été construit en bordure de la place sous le restaurant Milord. Quand la commune fait des efforts pour requalifier son centre, cela vaut la peine que les passants le sachent. La Municipalité tiendra compte de vos remarques. J'espère avoir ainsi répondu à votre interpellation."

M. Didier Divoine remercie Mme Maystre pour sa réponse et pour la mise en place des mesures.

M. Roland Divoine (PLR) pense que les questions que M. Didier Divoine pose sont pertinentes. Il rappelle le postulat qu'il avait déposé il y a deux ans, demandant à la commune d'étudier les panneaux lumineux comme il y en a sur la route du Tir Fédéral à Ecublens. Il trouve que ces panneaux seraient ici plus adéquats et plus esthétiques que les panneaux d'affichage traditionnels.

- Question de M. Laurent Desarzens relatif à la déchetterie mobile.

"Une famille m'a téléphoné pour me dire que lorsqu'on s'approche du lieu, il y a des personnes qui viennent fouiller les coffres des voitures ou dans les sacs pendant qu'on est en train de les transporter. Visiblement, ces personnes ont été gênées, en ont parlé aux employés qui ont suggéré d'écrire à la Municipalité. Nous avons

préféré le faire oralement ici. Je m'imagine que, comme c'est interdit de chiner dans les bennes, les personnes chinent juste avant..."

M. Michel Perreten, Municipal est très attentif à ce problème aux déchetteries mobiles. Cela pourrait être intéressant si quelqu'un amène par exemple un canapé qui intéresse quelqu'un qui passe de pouvoir le récupérer. Comme cela il ne passe pas à la benne. Le recycleur qui voit un objet qui lui semble dommage de jeter le met de côté au CTC et le mettra dans un petit stand au Vide-Grenier. Quant aux gens qui viennent chiner: en principe, le chinage est interdit. Mais il est difficile pour le recycleur de dire aux gens qu'ils ont l'interdiction d'aller regarder dans la benne. C'est un problème qu'il faut qu'on règle.

- Question de M. Roland Divorne concernant l'entretien des chemins privés.

"Comme on peut le voir, par exemple à l'entrée du ch. du Martinet, il y a un socle 1020, ainsi qu'un panneau "zone 30" et un deuxième panneau "riverains autorisés". Je crois savoir,

1. que ce chemin est privé,
2. que la voirie y passe pour relever les containers, balayer la route régulièrement ainsi que déneiger quand il y en a besoin,
3. qu'avec la politique des zones 30 ce type de panneau, "bordiers et riverains autorisés" devait disparaître de nos quartiers,
4. que l'entretien d'un chemin privé est à la charge des résidents.

Mes questions sont les suivantes:

1. Quelle est la politique de la Municipalité pour l'entretien des chemins privés sur son territoire?
2. Facture-t-elle ses services aux riverains?"

M. Michel Perreten, Municipal: "Le principe est que dans un chemin privé, nous n'allons pas nettoyer. Le CTC est en train de préparer de proposer aux propriétaires privés un entretien contre paiement. Il y a quelques chemins privés où il y a des droits de passage, et là, on passe nettoyer et déneiger. Il y a quelques chemins privés où il n'y a pas de passage publics, mais où le camion poubelle passe; là, on envoie la balayeuse et on déneige."

Mme Tinetta Maystre, Municipale: Par rapport à la signalisation zone 30, il avait été annoncé qu'on retirerait un maximum de ces panneaux "riverains autorisés". Il y a trente ans, on empêchait l'accès aux rues pour les modérer et de nombreux panneaux "riverains autorisés" étaient apposés sur des chemins publics. On les a donc retirés, par exemple sur l'av. du Château, par contre sur les rues privées, on ne peut pas les enlever de force. Si les habitants souhaitent la signalisation "zone 30", on la leur laisse volontiers. La proximité "zone 30" et "riverains autorisés" est donc parfaitement possible.

M. Roland Divorne (PLR) s'assure d'avoir bien compris que la Municipalité est en train d'étudier une politique pour facturer des services sur les chemins privés.

M. Michel Perreten, Municipal, complète par un exemple: si vous êtes au giratoire "d'Orange", vous pouvez voir qu'une partie du giratoire et des alentours sont décorés, garnis de fleurs, alors que devant le bâtiment Orange, il n'y a que des

mauvaises herbes. C'est un endroit privé, donc pas fait par la commune. L'idée est de proposer à ces privés de le faire, mais contre paiement.

- Question de M. Richard Neal concernant les passages piétons du 14-Avril.

Tous les soirs durant la semaine, de 16h30 à 18h30 env., de grandes colonnes de véhicules se forment le long du 14-Avril, depuis la croisée vers le Lumen jusqu'à la rue de l'Avenir. Ces bouchons sont dus au fait que le feu rouge pour le passage piéton entre la Migros et l'UBS réagit à tout moment à la demande piétonne, en dix secondes. Ne pourrait-on pas, soit synchroniser ce feu de passage piéton avec les feux de la croisée ou allonger le délai d'attente du passage piéton, afin de fluidifier le trafic quittant Renens?

M. Olivier Golaz, Municipal a pu faire la même constatation. Il va voir ce qu'on peut faire. Il va demander un rapport au service de signalisation de la Pol.

M. Richard Neal (PSR) donne l'exemple du feu qui passe au rouge pour laisser passer les piétons alors qu'il était vert à la croisée. Comme il n'y avait pas de véhicule pour passer, il est redevenu rouge.

- Question de M. Richard Neal concernant la sonorisation de la soirée du 1^{er}-Août.

"L'année passée, j'ai été offusqué par le brouhaha de la foule qui n'écoutait pas les discours officiels. Une sonorisation plus forte est-elle prévue pour l'édition 2011, pour qu'on puisse les entendre? Ou alors, ne serait-il pas plus judicieux de reprendre l'ancienne formule avec une partie officielle devant l'Hôtel-de-Ville avant de descendre au Censuy?"

Mme Myriam Romano, Municipale, pense qu'il faudrait plutôt choisir la sonorisation plus forte. La partie officielle devant l'Hôtel de Ville réunissait tellement peu de monde tout en étant tellement éloignée de la partie où se tenait la fête qu'ensuite on a tenté de la faire devant le CTC, où il y a également eu peu de gens. Finalement, l'important c'est d'être avec les gens, même si les discours n'intéressent pas toute la population.

22. Propositions individuelles et divers.

Mme Line Rouyet (PSR) signale la soirée annuelle de la fanfare La Clé d'Argent, dont c'est le 25^{ème} anniversaire.

Mme Simone Szenyan-Reymond (Fourmi rouge) constate que les locataires des jardins situés au Censuy n'ont pas la possibilité de parquer leur voiture sans frais à proximité de ceux-ci. Elle demande s'il serait possible de mettre à disposition des locataires des jardins quelques places de parc afin que ceux-ci puissent charger, décharger des outils, des plantons, des sacs de tourbe, etc. ou effectuer quelques menus travaux (juste récolter des légumes pour le dîner, p.ex.).

Mme Tinetta Maystre, Municipale, répond que la politique du stationnement à Renens est de rendre le stationnement payant. La politique des jardins familiaux à Renens est de s'adresser au public de proximité. Dans l'attribution des jardins

familiaux, on veille de privilégier, dans la liste des personnes en attente, ceux qui habitent à proximité justement pour qu'ils n'aient pas besoin de se déplacer en voiture pour se rendre à leur jardin. Si une, deux ou trois fois par année, ils doivent parker, on leur demande, comme à l'ensemble des autres usagers, de se conformer aux règles en vigueur, soit le stationnement payant. Il y a du stationnement gratuit à proximité. Il se situe sur l'av. du Léman où ce sont des zones 3 heures.

La tarification est encore en cours de discussion. Elle va probablement changer. Actuellement, la première heure est 1.-, la deuxième également, ensuite cela augmente, pour éviter les pendulaires. Ces tarifs vont être revus très prochainement et seront probablement plus abordables.

Mme Nicole Divorne (Fourmi rouge) remercie la Municipalité pour sa politique de la jeunesse, en particulier pour la partie qui favorise la pratique d'un sport, plus particulièrement la pratique du ski. En effet, les élèves de Renens ne possédant pas le matériel nécessaire lors du camp scolaire, peuvent louer pour fr. 10.- la semaine les skis et bâtons et fr. 5.- les chaussures. Le casque est gracieusement mis à disposition, ainsi qu'une cagoule pour l'hygiène. A noter que le parc des skis a été renouvelé, ce n'est donc pas du vieux matériel.

M. Michel Perreten, Municipal, lance un appel aux Conseillers communaux: "Si vous voyez quelque chose qui ne va pas dans la ville, vous pouvez naturellement intervenir au Conseil communal, mais cela prend deux mois, mais vous pouvez aussi me lancer un coup de fil et dans les quelques jours c'est réparé."

Le Président clôt la séance à 23 heures 40 remercie chacune et chacun et donne rendez-vous **au jeudi 19 mai 2011 à 19 heures**

Le Président

La Secrétaire

Daniel Rohrbach

Suzanne Sisto-Zoller

Modification dans la liste des conseillers communaux:

Mohammed EAREBY, Rue de la Savonnerie 9, 1020 Renens (nouvelle adresse)

